

Loi Générale modern

Loi n° 131/AN/24/9ème L portant approbation des comptes financiers de la CMR pour l'exercice 2023.

n° 131/AN/24/9ème L

Ministère ASSEMBLÉE NATIONALE	Date de publication 12 janvier 2025
Numéro JO n° 23 du 15/12/2024	Date du numéro 15 décembre 2024

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

- L'ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT
- La Constitution du 15 septembre 1992
- La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- La Loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Etablissements Publics
- La Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratif
- La Loi n°153/AN/02/4ème L du 31/01/2002 fixant les droits à pensions des militaires et de leurs ayants droit
- Le Décret n°84-0041/PR/MDF du 23/04/1984 portant création de la Caisse Militaire de Retraite
- Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Établissements Publics à Caractère Administratif
- Le Décret n°2003-0210/PR/MDN du 14/10/2003 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraite (CMR)
- Le Décret n°2004/009/PRE/MDN du 14/01/2004 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraite
- Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- Le Décret n° 2021-114/PRE en date du 31 mai 2021, fixant les attributions des Ministères
- Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- Le Décret n°2023/147/PRE/MDN du 07/06/2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraite
- La Délibération n°2023-005/CA/CMR du Conseil d'Administration du 03/12/2023 portant approbation des comptes financiers de la CMR pour l'exercice 2022

VULe Procès-Verbal de la réunion, du Conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraites sur approbation des comptes financiers de l'exercice 2022 de la Caisse Militaire de Retraite

VULa Circulaire n°203/PAN du 11/11/2024 portant convocation de l'Assemblée nationale en séance publique.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10/09/2024.A ADOPTÉ, EN SA PREMIERE SEANCE PUBLIQUE DU 17/11/2024, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvés les Comptes Financiers de la Caisse Militaire de Retraite de l'exercice 2023 dont les détails suivent

– Total des Produits :.....2 771 160 476 FDJ -Total des Charges :.....2 768 219 811 FDJ – Résultat net de l'exercice :.....2 940 665 FDJ

Article 2

La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa promulgation.Fait à Djibouti, le 05 Décembre 2024

Le Président de la République
Chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH